

Étaient présents :

Michel Batoufflet – Directeur, **Fabienne Mazzuchelli** – Responsable Administrative, **Sophie Moulinier** – Responsable Scolarité Générale, **Yannis Norval** – Responsable service financier, **Nathalie Popelier** – cheffe de service RH, **Christiane Bougan** – Responsable Apprentissage, **Romain Poyer** – Chef de service hygiène & sécurité, maintenance et moyens généraux, **Géraldine Saint Surin** – Responsable FC/VAE, **Andjelka HRNJEZ** – Responsable BU, **David Lautru** – Chef de Département GEII, **Frédéric Pablo** – Chef de Département GMP, **Lavina GROSU** – Chef de département GTE, **Paul-Laurent Saunier** – Chef de département GEA, **Sébastien Lemerle** – Chef de Département INFOCOM, **Marc Jaillot** – Chef de département TC, **Fabien Deshayes** – Chef de département CS, **Vincent Pina** – Bureau des LP, **Nacim Alilat** – Bureau des LP, **Andjelka Hrnjez** – Responsable BU VdA.

Conseil réalisé en visio conférence Teams

INFORMATIONS

- **Compte Twitter :**

M. BATOUFFLET annonce la création du compte Twitter de l'IUT : @iutvda - <https://twitter.com/iutvda>

S. GOUPIL précise le Mail contact pour adresser les informations, messages et actualités à faire apparaître sur ce réseau social :

→ web-iut@liste.parisnanterre.fr

- **Election chef de département :**

Au département GEA, P-L. SAUNIER avait informé que son 2^{ème} serait écourté. L'objectif est de finir l'année universitaire. Des élections vont devoir se tenir.

La procédure sera transmise afin d'entériner le vote au conseil d'IUT de juin et procéder à la nomination du nouveau ou de la nouvelle chef de département à compter du 01/07/2020.

La procédure sera également transmise à S. LEMERLE afin de préparer les élections au département INFOCOM en fin d'année 2020.

- **Circulaire des services :**

M. BATOUFFLET annonce la diffusion de la circulaire des services.

On retrouve dans la circulaire qu'une HeqTP égale à une HeqTD a été généralisée à l'ensemble de l'université. Cela n'est pas indiqué pour les vacataires, or cela avait été décidé en conseil d'administration de l'université. La circulaire des services ne concerne peut-être pas les vacataires.

Concernant la CPF B1 (chargés de missions) répartie dans les départements pour les directeurs des études, une augmentation de cette charge de mission a été obtenue et est passée à 336 heures contre 280 auparavant. Les spécificités de l'IUT ont été reconnues.

Concernant la CPF B3 (chef de département), la demande de passer à 96 heures avec contribution sur ressources propres a été refusée par le Comité Technique, cette CPF reste à 60 heures.

Une réflexion sera à mener pour récupérer le volume de la B1 qui pourra être replacé sur de la B3 et compléter la rétribution qui est actuellement faite pour les chefs de département.

P-L. SAUNIER travaille sur les CPF de l'année prochaine et souhaite avoir une estimation du volume de la CPF B1 pour le département GEA.

M. BATOUFFLET annonce que le poste de chef de département peut donner lieu à une rémunération sous forme d'une PRP (prime de responsabilité pédagogique). Ce n'est pas une obligation pour ceux qui ne le souhaitent pas.

Il est rappelé qu'une PRP n'est pas défiscalisable comme les heures complémentaires. Par contre M. BATOUFFLET ne souhaite pas que la prime soit intégrée dans le doublement de charges.

M. BATOUFFLET annonce également l'apparition de la direction adjointe (CPF A7). La direction adjointe est soumise à un nombre d'étudiants pour élargir à 120 heures.

F. MAZZUCHELLI informe que le service du pilotage avait bloqué la CPF C4 (ex C4a).

Le service du pilotage calcule sur le nombre global des IP et non par département comme l'IUT. Notre total était de 153 heures et le leur de 108 heures. Il a fallu rendre des heures.

La solution qui a été prise à titre très exceptionnel est celle de retirer certains collègues de la C4c et les mettre sur la B6.

Ces collègues ne perdent pas d'heures, ces heures ont été basculées en B6 puisqu'ils ne dépassaient pas le seuil.

Une vigilance devra être apportée à l'avenir.

F. PABLO estime que l'université doit comprendre qu'un directeur des études à l'IUT n'est pas un directeur des études dans une UFR.

F. MAZZUCHELLI précise que ce calcul découle du paramétrage APOGEE. Ce paramétrage devrait peut-être considérer que les départements d'IUT ne sont pas des départements d'UFR. Cela crée effectivement un décalage. Le paramétrage est peut-être à revoir.

M. BATOUFFLET ajoute que jusqu'alors la direction des études était considérée dans la C4 par département. Aujourd'hui la DGS ne veut pas entendre cette situation et considère que le nombre d'étudiants en 1^{ère} année correspond à une direction des études de tant, sans tenir compte des divers domaines qui de fait rendent impossible une direction des études commune. Nous allons donc puiser dans la B6 mais c'est également une erreur puisque la B6 est associée à l'apprentissage.

D. LAUTRU demande quand doivent être envoyées les heures associées à la C6 (encadrement de tutorat).

F. PABLO répond que c'est le service de Mme BENSALAH et sa supérieure Mme BASTARD qui gère cela.

L. GROSU ajoute que les collègues concernés doivent effectivement vérifier leur charge. Ces 2 CPF doivent apparaître sur OSE.

F. PABLO précise que ces CPF apparaissent en ce qui le concerne. Il faut que les personnes en charge soient au courant des personnels affectés à ces CPF.

M. JAILLOT demande comment sont réparties les heures.

F. PABLO répond que cette répartition est définie en interne dans les départements. Une enveloppe est donnée par la direction et le département répartit.

D. LAUTRU propose d'envoyer la répartition faite au GEII pour information.

VALIDATIONS DU PV DE SEANCE 21/04/2020

Aucune remarque n'étant apportée, le PV de séance est validé.

PLAN DE REPRISE PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ

M. BATOUFFLET annonce que le plan de reprise progressive d'activité se fait en collaboration avec l'université. Le président de l'université est responsable des personnels dans la situation que nous vivons. À cet égard la présidence souhaite avoir la main sur ce plan de reprise pour le site d'activité, donc il se fait en collaboration avec le DGS.

F. MAZZUCHELLI ajoute que les autorisations pour les enseignants sont signées par le président. Cela concerne les autorisations de travail et d'utilisation de transport en commun pour des raisons professionnelles. Les autorisations concernant les BIATSS sont signées par le DGS. Ces signatures seront sûrement déléguées par la suite. Un Comité Technique s'est tenu le 12/05. Les informations devraient arriver.

M. BATOUFFLET précise que l'essentiel des demandes a pour le moment bien été centralisé auprès de la direction de l'IUT. Cependant un certain nombre de demandes sont malgré tout passées directement à la présidence. La présidence n'a pas voulu prendre de risques et a décidé de refuser ces demandes récurrentes ainsi que la signature par la direction de l'IUT.

F. MAZZUCHELLI informe que le protocole sanitaire se fait en collaboration avec Nanterre. Beaucoup de réunions, se tiennent et toutes les données passent ensuite en CHSCT et ensuite au Comité Technique.

F. MAZZUCHELLI ajoute qu'il est envisagé une ouverture du site de Ville d'Avray avec une entrée unique au 50 rue de Sèvres, 2 jours par semaine (mardi et jeudi – 9h/18h) selon différentes phases suivant les directives de l'UPN.

La priorité sera donnée aux services de logistique et patrimoine afin de remettre le site dans son activité.

Un document a été envoyé pour signaler les personnes susceptibles de venir retirer des documents, récupérer un dossier uniquement pour le moment. Il faut aussi, pour des raisons sanitaires, organiser les allées et venues par demi-heure sur rendez-vous. Un registre d'émargement sera disponible à l'entrée et à la sortie.

Phases de reprise progressive données par le plan de déconfinement de l'UPN :

- 1^{ère} phase : du 18/05 au 01/06 (15 minutes – 30 minutes max)

➔ Récupération de document

- 2^{ème} phase : du 02/06 au 28/06

➔ Possibilité de rester sur site une journée.

F. PABLO informe que des collègues de l'atelier auraient déjà besoin en phase 1 de rester sur site plus d'1/2 heure pour filmer des TP.

M. BATOUFFLET ajoute qu'une demande de dérogation a été faite pour l'IUT afin de pouvoir proposer des activités à distance proches de l'activité réelle. Cette demande est a priori acceptée.

G. SAINT SURIN demande ce qu'il en est de la formation continue.

F. MAZZUCHELLI répond que tant qu'il n'y a pas de consigne de la présidence et du DGS il n'est pas envisagé de cours en présentiel. De plus il faut prévoir 4m² par personne, la logistique est lourde et il n'est pas certain que des agents soient présents pour organiser cette logistique.

Procédure d'entrée :

- Accès piétons :

Arrivée par le portail 50, rue de Sèvres. L'agent en poste ouvre à distance.

À la loge : signature du registre, application de gel hydro alcoolique, réception d'un masque.

- Accès véhicule : parking extérieur uniquement.

Une procédure détaillée sera rédigée.

F. MAZZUCHELLI ajoute que le nettoyage sera fait tous les mardis soirs et le ménage entier tous les jeudis.

Concernant le site de Saint-Cloud, les moyens de logistique et de gardiennage sont gérés par L'UPN. Cependant les jours d'ouverture devraient être les mêmes que ceux de Ville d'Avray. Le SAJI doit rédiger les arrêtés.

D. LAUTRU alerte le conseil sur le fait que les personnes en télétravail qui se connectent à leur PC à distance le font sur une session temporaire. Une connexion filaire pourrait être nécessaire. P. MOINGEON attend une réponse de la DRI à ce sujet.

D. LAUTRU demande si les commandes ont possibles.

F. MAZZUCHELLI répond par la positive. Les livraisons sont à privilégier les jours d'ouverture (mardi et jeudi).

F. PABLO demande à avoir accès au calendrier des marchés rapidement compte tenu du fait qu'il n'y aura pas d'investissement l'année prochaine.

M. BATOUFFLET répond qu'il n'est pas certain qu'il n'y ait pas de dotation d'investissement l'année prochaine. Le préfet a sollicité l'université concernant un plan de relance de l'économie en demandant quelles étaient les actions à mener très rapidement pour passer des commandes immédiates.

L. GROSU ajoute qu'elle échange avec le service des marchés en ce moment. Elle a été contactée concernant le lot de climatisation qui étaient infructueux l'année dernière.

F. MAZZUCHELLI demande à Y. NORVAL de relancer le service des marchés.

D. LAUTRU demande s'il est possible de décaler le PPI GEII à l'année prochaine.

Y. NORVAL répond que le budget d'un PPI est pluriannuel. Cela ne pose donc aucun problème de le décaler. Il faudra juste s'assurer qu'il est bien remis en place en 2021.

F. DESHAYES demande si des scénarii sont déjà envisagés pour la rentrée 2020.

M. BATOUFFLET répond que les dernières informations concernent plutôt la reprise actuelle. Mais pour la rentrée 2020 la seule certitude est qu'elle ne sera pas comme les précédentes.

Dans beaucoup d'universités, il est déjà acté que les cours magistraux seront certainement remplacés par des cours à distance. Les TD pourraient avoir lieu à condition de respecter des protocoles sanitaires précis.

L'enseignement à distance risque d'être encouragé à nouveau même si le présentiel pourra toujours se faire.

D. LAUTRU rapporte les questionnements des collègues concernant la préparation de cette rentrée. Les collègues souhaiteraient que les choses soient précisées avant juillet.

M. BATOUFFLET répond qu'il est en attente du positionnement de la Ministre ou de l'université pour s'orienter sur une décision.

N. ALILAT ajoute que le plus gros problème sera l'organisation des TP. Une décision est attendue rapidement pour pouvoir s'organiser.

D. LAUTRU ajoute qu'il faudra prévoir des équipements pour les étudiants, cela prend du temps.

L. GROSU demande si la semaine de rentrée début septembre est maintenue en formation initiale.

M. BATOUFFLET répond qu'il est trop tôt pour modifier les dates, par conséquent la semaine de rentrée début septembre est maintenue.

P-L. SAUNIER fait part de l'absence de secrétariat actuellement au département GEA. Les services des permanents n'ont pas été validés à ce jour.

S. MOULINIER explique les différents problèmes techniques rencontrés. Les choses devraient se rétablir.

STAGES : GRATIFICATION / BONUS

M. BATOUFFLET annonce l'existence d'une alternative à la neutralisation de l'UE : le bonus au stage. Il s'agit d'un bonus, d'une note accordée à l'étudiant qui a effectué un stage alors que l'UE aurait été neutralisée.

Il appartient aux équipes de définir quelle note pourrait être associée en fonction de quels critères et quel poids cette note pourrait avoir dans le calcul. Cela nécessite d'identifier dans APOGEE les étudiants concernés par cette éventualité de bonus et les inscrire sur ce bonus au stage pour pouvoir leur associer une note. Ce bonus pourra être donné lors du jury qui se tient, par exemple pour les DUT, au mois de juillet.

Si l'étudiant fait son stage de 4 semaines au mois d'août il y aurait la possibilité d'associer la note de l'étudiant sans refaire un jury.

M. BATOUFFLET précise que le bonus s'applique uniquement dans le cas de la neutralisation de l'UE. Il s'agit de pouvoir récompenser un étudiant qui a fait un stage alors que l'UE est neutralisée. Il n'est pas possible d'appliquer le bonus si l'UE n'est pas neutralisée.

D. LAUTRU demande confirmation que cela n'a pas d'impact sur l'apprentissage.

M. BATOUFFLET confirme.

D. LAUTRU demande à ce que cette note bonus n'apparaisse pas dans la moyenne du S4. Cette note apparaîtrait sur le bulletin mais n'entrerait pas dans la moyenne du S4.

M. BATOUFFLET répond que c'est envisageable.

D. LAUTRU demande si pour les licences professionnelles une dispense serait possible. Il s'agirait, alors que l'UE n'est pas neutralisée, de pouvoir dispenser les étudiants qui n'ont pas pu réaliser leur stage ou les apprentis dont le maître de stage juge que suite au confinement, ils ne peuvent pas évaluer l'apprenti.

M. BATOUFFLET n'est pas certain de la possibilité mais va se renseigner.

N. ALILAT aborde le sujet des étudiants qui ont l'habitude de valider leur année grâce au stage. Sans stage ces étudiants se retrouvent avec des moyennes très basses. Les jurys risquent d'être difficiles.

Quelle est la date limite de fin de stage avant jury pouvant être annoncée officiellement aux étudiants qui feraient leur stage un peu plus tard.

M. BATOUFFLET répond que la période de la Toussaint pourrait être envisagée.

N. ALILAT ajoute que des propositions de stage arrivent notamment de la part de SAFRAN pour la période d'octobre. Une date de jury avant Noël serait idéale. Cela concerne surtout les étudiants de LP EAS et SAS

M. BATOUFFLET répond que les jurys peuvent être fait jusqu'au mois de décembre. Cette décision doit être soumise au vote du conseil.

F. PABLO demande quelle est la limite de point à accorder sur ce bonus.

M. BATOUFFLET répond que la question a été posée à C. BRECHET. L'IUT est souverain sur la mise en place de la note de bonus au stage. Le jury est souverain.

L. GROSU informe de l'existence d'un document joint aux avenants dans certaines universités précisant les conditions sanitaires d'accueil et propose que soit rédigé un même type de document accompagnant nos avenants. Le document sera transmis à M. BATOUFFLET pour adaptation IUT.

M. BATOUFFLET rappelle la demande de l'université à la région concernant une aide supplémentaire pour les étudiants qui ne peuvent effectuer leur stage et perdent ainsi la gratification associée. Une procédure est en place pour faire la demande d'aide jusqu'au 20/05/2020 sur le site de l'université :

<https://www.parisnanterre.fr/faq-aides-sociales/faq-aides-sociales-962913.kjsp>

S. LEMERLE demande si les suivis de stage seront rétribués comme à l'ordinaire même si la note est suspendue.

M. BATOUFFLET répond que les 3 heures de suivi de stage sont maintenues.

S. LEMERLE demande si une attestation de déplacement est disponible pour les étudiants en province qui ne pourront pas faire de stage et qui souhaitent rentrer dans leur famille.

M. BATOUFFLET n'a pas connaissance de ce document mais se renseignera.

F. DESHAYES demande si des heures seront attribuées si un travail alternatif est mis en place à la place du stage.

M. BATOUFFLET répond que si le stage est substitué par une activité de projets qui nécessitent un accompagnement d'étudiant et une correction finalisée par une note, le suivi de stage sera appliqué.

P-L. SAUNIER informe que certains étudiants de 1^{ère} année GEA qui ne font pas leur stage n'auront pas cours et demande si cela pose un problème. Le cas échéant peuvent-ils être autorisés, moyennant une attestation, à repartir dans leur famille en province.

M. BATOUFFLET répond qu'il n'y a pas d'autre alternative.

D. LAUTRU demande si les stages à partir du 11/05 peuvent être effectués en présentiel.

M. BATOUFFLET répond qu'il faut s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté. Le document proposé par L. GROSU doit être rédigé à cet effet.

CALENDRIERS CFA

M. BATOUFFLET rappelle que le financement des CFA a changé. Ce sont les OPCO qui financent désormais et de manière proratisée pour certains. Pour le financement, peut être pris en considération le début dans l'entreprise et pas forcément le début de l'année universitaire. C'est une inquiétude.

C. BOUGAN fait part du manque de retour concernant le CFA Sup2000 à ce sujet.
Le CFA Union avait communiqué auprès des responsables de formation et une information avait été faite début mars. Le conseil était donné de ne pas cumuler des heures de formation au mois de septembre pour privilégier un démarrage en entreprise début septembre.

N. ALILAT informe que certains étudiants n'auront pas encore signé de contrat au mois de septembre.

M. BATOUFFLET rappelle également les difficultés possibles d'enseigner en présentiel en septembre.
2 jours ou 3 jours d'immersion au mois de septembre pour ceux qui ont un contrat pourraient être proposés.

F. PABLO estime que c'est une bonne idée. C'est l'occasion pour ces étudiants d'effectuer toutes les démarches administratives et informatiques durant ces quelques jours.

N. ALILAT ajoute que cela ne concerne qu'un petit nombre d'étudiants. 90% de la promotion n'étant pas encore apprenti au début des cours.

C. BOUGAN répond que les LP MGB et MEE démarre au 20/09. Certains sont entreprise et d'autres continuent à chercher ou à signer leur contrat.

D. LAUTRU ajoute que cela décale le calendrier au niveau des salles sur VT. Les collègues devront changer leur emploi du temps. Au département GEII l'emploi du temps est une copie automatique de l'année précédente. L'emploi du temps démarre au 07/09.

M. BATOUFFLET demande à quel moment démarre la période en entreprise.

N. ALILAT répond que la période en entreprise démarre mi-octobre pour les licences AERO.

D. LAUTRU répond que la LP MHR démarre le 12/10. Les emplois du temps sont très serrés au niveau des salles.

M. BATOUFFLET rappelle le risque de perte financière si le financement commence à la date d'entrée en entreprise mi-octobre, ce qui équivaut à 1 mois et demi de financement en moins.

C. BOUGAN précise que le financement commence à la date d'embauche inscrite sur le contrat. Certaines entreprises incluent la période d'enseignement et d'autres non. Plus tôt l'apprenti ira en entreprise, plus tôt il y aura une date d'embauche. L'information du CFA Union a été transmise aux responsables de formation qui travaillent avec ce CFA.

M. BATOUFFLET ajoute que ce sont les CFA qui ont alertés de cette éventualité.

C. BOUGAN préconise de démarrer au minimum 15 jours en entreprise au mois de septembre. S'il y a 4 semaines à l'IUT début septembre, l'entreprise peut jouer sur le fait que la date d'embauche soit au mois d'octobre lorsqu'elle intégrera l'apprenti.

M. BATOUFFLET propose que les responsables l'apprentissage qui ont renvoyé pour certains les calendriers auprès des interlocuteurs des différents CFA reprennent contact et reposent la question aux CFA. Sachant que la position du CFA Union est déjà connue.

C. BOUGAN ajoute qu'un mail a été adressé aux responsables de formation.

M. BATOUFFLET demande à C. BOUGAN de relancer le CFA Sup2000.

M. BATOUFFLET prévient de la tenue d'une ADIUT informant qu'il existait plusieurs alternatives à la mise en place du B.U.T puisque le ministère est en train de revenir en arrière et demande que la mise en place du B.U.T se fasse en 2021 malgré la signature des 23 ACD contre.

Le ministère souhaite une mise en place en adéquation avec la réforme du BAC et en phase avec les accréditations en cours des différents Bachelor pour le grade de Licence.

L'alternative proposée est que seules les 1^{ères} années candidateront sur un B.U.T via Parcoursup. Un programme de 1^{ère} année sera donc à établir très rapidement. Le programme de 2^{ème} année ne sera pas rédigé dans l'immédiat.

La légitimité de l'ADIUT est remise en question par le Ministère. Il serait intéressant que les ACD, qui pourraient être écoutées au niveau du ministère, aient cette volonté de ne pas voir un B.U.T se créer à moitié constitué.

Une CCN se tient ce jour, une ADIUT suivra. Des informations arriveront.

M. BATOUFFLET rappelle que l'échéance est brève et que tout n'est pas réglé.

QUESTIONS DIVERSES

- C. BOUGAN demande quelles sont les informations concernant la reprise d'activité.

F. MAZZUCHELLI répond que le télétravail doit rester prioritaire pour les personnels BIATSS jusqu'en septembre. Les demandes de venue sur site sont étudiées au cas par cas. Il faut attendre les prochaines directives.

- C. BOUGAN informe que I. COLOMBIER souhaite passer récupérer un ordinateur.

F. MAZZUCHELLI répond que I. COLOMBIER était attendue. Elle sera relancée pour un rendez-vous.

- V. PINA informe que les modalités de fonctionnement du conseil des LP ont été fixées. Le calendrier des réunions sera fourni dès que possible. Il est prévu une réunion planifiée tous les 2 mois à partir de la rentrée. L'idée est de fixer les réunions de conseil de LP 15 jours avant un conseil de direction pour pouvoir faire remonter éventuellement les informations et les questions au conseil de direction. Le bureau du conseil des LP se réunira une semaine avant le conseil des LP pour définir l'ordre du jour. V. PINA demande que les PV de réunion puissent être accessibles sur le site de l'IUT.

Le bureau est composé de V. PINA, N. ALILAT et A-S AGUILAR. Un ou deux membres du bureau assisteront au conseil de direction.

- D. LAUTRU demande s'il est possible d'insérer les signatures du chef du département et du responsable des études sur les bulletins édités par SCODOC et de les envoyer directement en PDF.

M. BATOUFFLET répond qu'il faut se rapprocher de S. MOULINIER.

- M. JAILLOT demande si les ATER peuvent faire des heures complémentaires

N. POPELIER répond que lorsqu'un ATER dépasse son service d'en OSE, étant donné qu'il ne n'a pas le droit de faire d'heures complémentaires, il ne sera pas payé pour les heures qui sont inscrites au-delà des 192 heures.

- M. JAILLOT demande des informations sur la rémunération liée à l'étude des dossiers Parcoursup.

M. BATOUFFLET répond que cette rémunération vient a posteriori, en général fin mai début juin. Une enveloppe est attribuée en fonction du nombre de dossiers par département. Une proposition est faite à chaque chef.

- M. JAILLOT demande des informations sur la rémunération suivie de stages et des projets.

M. BATOUFFLET répond que les projets sont rétribués s'ils sont associés à des heures. Concernant les stages, il n'est rien prévu pour les stages de 4 semaines.

- M. JAILLOT demande la liste des étudiants auxquels un ordinateur a été prêté.

M. BATOUFFLET n'a pas cette information à l'heure actuelle.

- C. BOUGAN demande quelle est la situation avec le CFA Sup2000 pour la gestion de TC et GEA.

M. BATOUFFLET répond qu'un retour du CFA est attendu pour la mise en place de la proposition d'accompagnement.

- M. BATOUFFLET informe de la tenue d'un conseil d'IUT via Teams avancé à début juin. Un second conseil pourrait également se tenir au mois de juillet.